

METROPOLE DU GRAND PARIS

SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS  
DU 25 NOVEMBRE 2016



**CM2016/11/23 : AUTORISATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS L'ATTENTE DU VOTE  
DU BUDGET PRIMITIF 2017**

---

DATE DE LA CONVOCATION : 17 NOVEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 209

PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Ivan ITZKOVITCH

**ETAIENT PRESENTS :** Manuel Aeschlimann (jusqu'à 11h29), Sylvie Altman (jusqu'à 11h25 puis pouvoir donné à Michel Leprêtre), Marie-Hélène Amiable, Éric Azière, Marinette Bache, Denis Badré (jusqu'à 12h57), Dominique Bailly, Catherine Baratti-Elbaz, Julien Bargeton (jusqu'à 12h30), Françoise Baud (jusqu'à 10h30 puis pouvoir donné à Didier Guillaume), Pascal Beaudet, Patrick Beaudouin, David Belliard, Zacharia Ben Amar, Jacques-Alain Benisti (jusqu'à 12h57), Jean-Didier Berger, Sylvain Berrios (jusqu'à 10h50 puis pouvoir donné à Gilles Carrez), Jean-Didier Berthault, Patrice Bessac (jusqu'à 12h31), Jean-Paul Bolufer, Nicolas Bonnet-Oulaldj (jusqu'à 11h00 puis pouvoir donné à Danièle Prémel), Alain-Bernard Boulanger (jusqu'à 10h50 puis pouvoir donné à Jean-Paul Bolufer), Geoffroy Boulard, Céline Boulay-Esperonnier, Michel Bourgain, Patrick Braouezec (jusqu'à 11h00 puis pouvoir donné à Patrice Bessac), Daniel Breuiller, Galla Bridier, Jean-Bernard Bros, Ian Brossat (jusqu'à 11h05 puis pouvoir donné à Raphaëlle Primet), Colombe Brossel (jusqu'à 12h56), Frédérique Calandra (jusqu'à 11h50 puis pouvoir donné à Colombe Brossel), Patrice Calmégane (jusqu'à 12h57), Christian Cambon (jusqu'à 11h17 puis pouvoir donné à Manuel Aeschliman), Gilles Carrez (jusqu'à 12h57), Laurent Cathala (jusqu'à 12h10), Eric Cesari, Régis Charbonnier, Jacques Chaussat (jusqu'à 12h57), Hervé Chevreau (jusqu'à 10h33 puis pouvoir donné à Dominique Bailly), Yves Contassot, Gérard Cosme (jusqu'à 10h54), Jérôme Coumet (jusqu'à 11h22 puis pouvoir donné à Julien Bargeton), Daniel-Georges Courtois (jusqu'à 10h59), François Dagnaud (jusqu'à 11h05 puis pouvoir donné à Jean-Bernard Bros), Philippe Dallier, Stéphanie Daumin (jusqu'à 12h19), Thierry Debarry, Claire de Clermont-Tonnerre, Jean-Baptiste de Froment, Marie-Pierre de la Gontrie, Grégoire de la Roncière (jusqu'à 11h50 puis pouvoir donné à Jean-Jacques Guillet), William Delannoy, Richard Dell'Agnola, Patrick Donath (jusqu'à 12h20), Corentin Duprey, Christian Dupuy (jusqu'à 12h57), Nathalie Fanfant, Jean-Paul Faure-Soulet, Yvan Femel (jusqu'à 11h43 puis pouvoir donné à Yves

Réveillon), Rémi Feraud, Léa Filoche, Vincent Franchi, Jean-Christophe Fromantin (jusqu'à 11h08), Bernard Gauducheau, Jacques Gautier (jusqu'à 12h10 puis pouvoir donné à Jean-Baptiste de Froment), Sylvie Gerinte (jusqu'à 12h39), Hervé Gicquel, Christophe Girard, Nicole Goueta, Emmanuel Grégoire, Didier Guillaume, Jean-Jacques Guillet, Daniel Guiraud, Antoine Guiseppone (jusqu'à 11h45 puis pouvoir donné à Vincent Franchi), Marie-Laure Harel (jusqu'à 11h49 puis pouvoir donné à Thierry Hodent), Eric Helard, Michel Herbillon (jusqu'à 12h18 puis pouvoir donné à Hervé Gicquel), Anne Hidalgo, Thierry Hodent, Ivan Itzkovitch, Christine Janodet, Patrick Jarry, Halima Jemni, Bruno Julliard, Carinne Juste, Jean-Claude Kennedy, Marie Kennedy (jusqu'à 11h08 puis pouvoir donné à Jean-Charles Negre), Bertrand Kern, Olivier Klein, Nathalie Kosciusko-Morizet (jusqu'à 9h58 puis pouvoir donné à Alexandre Vesperini), Jean-Christophe Lagarde (jusqu'à 11h20 puis pouvoir donné à André Santini), Christine Lavarde, Jean-Yves Le Bouillonnet, François Le Clec'h, Patrice Leclerc, Catherine Lecuyer (jusqu'à 11h50 puis pouvoir donné à Céline Boulay-Esperonnier), Eric Lejoindre (jusqu'à 10h47 puis pouvoir donné à Catherine Baratti-Elbaz), Marie-Christine Lemardeley (jusqu'à 11h44 puis pouvoir donné à Marinette Bache), Xavier Lemoine, Michel Leprêtre, Marie-Pierre Limoge, Séverine Maroun (jusqu'à 12h57), Hervé Marseille (jusqu'à 10h47 puis pouvoir donné à Eric Azière), Brigitte Marsigny (jusqu'à 12h13 puis pouvoir donné à Patrice Calméjane), Jacques JP Martin, Valérie Mayer-Blimont, Claire Mayoly-Florentin, Virginie Michel-Paulsen, Jean-Louis Missika (jusqu'à 10h32 puis pouvoir donné à Mao Peninou), Georges Mothron (jusqu'à 12h07), Gauthier Mougin (jusqu'à 12h57), Rémi Muzeau, Christophe Najdovski (jusqu'à 12h22), Jean-Charles Negre, Frédéric Nicolas, Pascal Noury, Patrick Ollier, Mao Peninou, Carine Petit, Gilles Poux, Danièle Prémel, Raphaëlle Primet, Yves Réveillon, Laurent Rivoire (jusqu'à 12h34), André Santini (jusqu'à 12h30), Eric Schlegel, Jean-Pierre Schosteck, Marie-Christine Segui, Jean-Yves Senant, Georges Siffredi, Sylvie Simon-Deck, Jean-Pierre Spilbauer (jusqu'à 10h55 puis pouvoir donné à Jacques-Alain Benisti), Anne Tachene (jusqu'à 12h41), Azzédine Taïbi (jusqu'à 11h05 puis pouvoir donné à Jean-François Voguet), Sylvine Thomassin (jusqu'à 12h10 puis pouvoir donné à Dominique Versini), Yves Thoreau, Patricia Tordjman (jusqu'à 10h50 puis pouvoir donné à Jean-Claude Kennedy), Ludovic Toro, Martine Valleton, Corinne Valls, Sophie Vally, François Vauglin, Pauline Véron (jusqu'à 10h32 puis pouvoir donné à Jean-Yves Le Bouillonnet), Dominique Versini, Alexandre Vesperini, Jean-François Voguet

**ETAIENT REPRESENTES :** Dominique Adenot (pouvoir donné à Marie Kennedy), François Asensi (pouvoir donné à Gilles Poux), Pierre-Christophe Baguet (pouvoir donné à Gauthier Mougin), Christiane Barody-Weiss (pouvoir donné à Christine Lavarde), Jacques Baudrier (pouvoir donné à Sophie Vally), Jacqueline Belhomme (pouvoir donné à Marie-Hélène Amiable), Philippe Bouyssou (pouvoir donné à Stéphanie Daumin), Jean-Jacques Bridey (pouvoir donné à Sylvie Simon-Deck), Vincent Capo-Canellas (pouvoir donné à Laurent Rivoire), Luc Carvounas (pouvoir donné à Zacharia Ben Amar), Marie-Carole Ciuntu (pouvoir donné à Jean-Paul Faure-Soulet), Stéphane de Paoli (pouvoir donné à Jean-Christophe Lagarde), Marielle de Sarnez (pouvoir donné à Denis Badré), Tony Di Martino (pouvoir donné à Olivier Klein), Patrick Douet (pouvoir donné à Patrice

Leclerc), Michel Fourcade (pouvoir donné à Corentin Duprey), Jean-Michel Genestier (pouvoir donné à Eric Schlegel), Philippe Goujon (pouvoir donné à Claire de Clermont-Tonnerre), Frédéric Hocquard (pouvoir donné à Léa Filoche), Philippe Juvin (pouvoir donné à Eric Cesari), Laurent Lafon (pouvoir donné à Marie-Pierre Limoge), Jean-François Lamour (pouvoir donné à Daniel-Georges Courtois), Philippe Laurent (pouvoir donné à Bernard Gauducheau), Françoise Lecoufle (pouvoir donné à Valérie Mayer-Blimont), Jacques Maheas (pouvoir donné à Daniel Guiraud), Pierre-Yves Martin (pouvoir donné à Ludovic Toro), Jean-Loup Metton (pouvoir donné à Hervé Marseille), Didier Paillard (pouvoir donné à Patrick Braouezec), Gilles Savry (pouvoir donné à Georges Mothron), Michel Teulet (pouvoir donné à Xavier Lemoine), Jean-Marie Vilain (pouvoir donné à Anne Tachene)

**ETAIENT ABSENTS :** Patrick Balkany, Jean-Pierre Barnaud, Eric Berdoati, Julie Boillot, Raymond Charresson, Christian Demuynck, Oliver Dosne, Didier Dousset, Carole Draï, Afaf Gabelotaud, Stéphane Gatignon, Jean-Jacques Giannesini, Claude Goasguen, Eric Grillon, François Haab, Sakina Hamid, Vincent Jeanbrun, Franck Le Bohellec, Fadila Mehal, Eric Melhorn, Thierry Meignen, Joëlle Morel, Jean-Marc Nicolle, Anne-Constance Onghena, Philippe Pemezec, Robin Reda, Anne Souyris, Dominique Stoppa-Lyonnet, Georges Urlacher, Laurent Vastel, Alain Vedere.

Le budget primitif 2017 de la métropole du Grand Paris doit être approuvé au plus tard le 15 avril 2017.

Dans l'attente du vote du budget, les modalités d'engagement des dépenses sont prévues par l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales :

- Les dépenses de fonctionnement peuvent être engagées, liquidées et mandatées par le Président de la métropole dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.
- Les dépenses d'investissement peuvent être engagées, liquidées et mandatées dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour les seules dépenses d'investissement, le Président doit y être autorisé par le Conseil métropolitain. Ce dernier doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Il est donc proposé au Conseil de délibérer pour autoriser le Président de la métropole à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2017, dans la limite du quart des crédits votés en 2016 (BP et décision modificative n° 1).

## **LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS**

**Vu** l'article L.5219-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) portant création de la métropole du Grand Paris ;

**Vu** l'ordonnance n° 2014-1490 du 11 décembre 2014 complétant et précisant les règles budgétaires, financières, fiscales et comptables applicables aux Métropoles (articles L.5217-10 à L.5217-17 du CGCT) ;

**Vu** le décret n° 2004-1746 du 29 décembre 2014 fixant les règles budgétaires, financières et comptables applicables aux métropoles (articles D.5217-1 à D.5217-38 du CGCT) ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux métropoles,

**Vu** la délibération du 1<sup>er</sup> avril 2016 portant approbation du budget primitif de la métropole du Grand Paris pour l'exercice 2016 ;

**Vu** la délibération du 30 septembre 2016 portant approbation de la décision budgétaire modificative n° 1 pour l'exercice 2016 ;

**Vu** l'avis de la commission « Finances » en date du 17 novembre 2016 ;

**Considérant** que l'article L.1612-1 du CGCT dispose que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif (...) peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette » ;

**Considérant** que les crédits réels d'investissement ouverts au budget 2016 de la métropole, après le vote de la décision budgétaire modificative n° 1, s'élèvent à 74 583 132 € et qu'en conséquence l'autorisation du Conseil métropolitain peut porter sur un montant maximal de 18 645 783 € ;

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

**AUTORISE** Le Président de la métropole, dans l'attente du vote du budget primitif 2017, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des montants suivants :

| Chapitre     | Libellé du chapitre                | Montant autorisé    |
|--------------|------------------------------------|---------------------|
| 20           | Immobilisations incorporelles      | 500 000 €           |
| 204          | Subventions d'équipement versées   | 17 000 000 €        |
| 21           | Immobilisations corporelles        | 600 000 €           |
| 27           | Autres immobilisations financières | 500 000 €           |
| <b>Total</b> |                                    | <b>18 600 000 €</b> |

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Le Président de la métropole du Grand Paris




Patrick OLLIER  
Député-Maire de Rueil-Malmaison  
Ancien Ministre